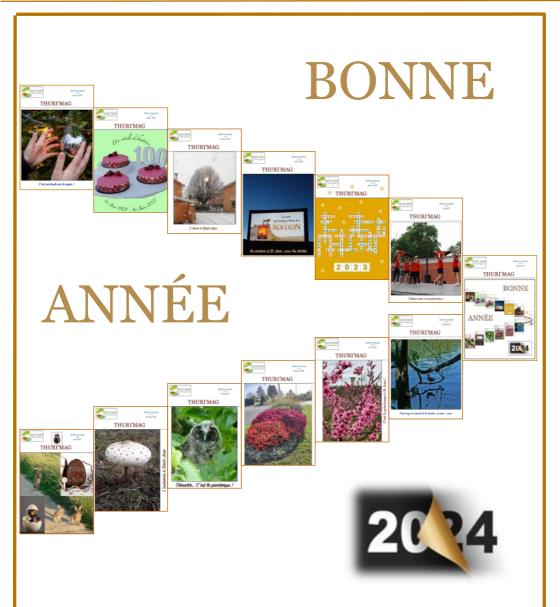


THURI'MAG



La mairie

tél 04 74 00 81 56 E-mail :

mairie@saint-jean-dethurigneux.fr

Site web:

saint-jean-de-thurigneux.fr

Horaires du secrétariat : lundi, mardi et jeudi :

8h - 12h

vendredi : 16h - 19h samedi : 9h - 12h sur rdv

Thuri'Mag

Directeur de la publication du bulletin :

Stéphane Berthomieu. Rédaction : Commission Communication.

Réalisé par :

l'Imprimerie Augagneur

Portail usager urbanisme

Pour déposer vos dossiers d'urbanisme portail.siea-sig.fr

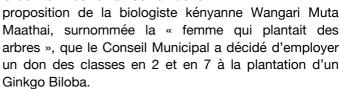
Réunions du conseil municipal :

- 13 février
- 12 mars
- 09 avril

Le mot du Maire

« Plantons des arbres et les racines de notre avenir s'enfonceront dans le sol et une canopée de l'espoir s'élèvera dans le ciel »

C'est en écho à cette belle



Cet arbre est réputé pour sa longévité puisqu'il peut vivre plus de mille ans. Appelé « Arbre aux Mille Ecus » en raison de ses feuilles jaunes, il représente également la prospérité. Il est enfin signe de résilience : il fut la première espèce d'arbre à repousser après l'explosion de la bombe atomique à Hiroshima... Quel beau symbole que cet arbre à l'entrée de notre village!

C'est donc à l'ombre de notre Ginkgo Biloba que je vous souhaite à toutes et à tous longévité, avec la meilleure santé possible, prospérité et résilience car, comme l'a dit Sénèque en son temps, « seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vigoureux : c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient ».

Heureuse année 2024 à vous et à vos proches, douce et sereine, et bonne lecture de cette nouvelle édition de notre Thurimag' concoctée par notre dynamique commission communication.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire, Stéphane BERTHOMIEU

L'état civil :

Naissance:

26/09: Julia CASTANO

Décès:

07/10: Michel BÉZARD

Votre avis sur la communication à Saint Jean

Suite aux questionnaires distribués avec le Thurimag N°13, nous vous proposons une synthèse des réponses. 37 questionnaires ont été retournés à la mairie. La totalité a été sérieusement renseignée, avec des remarques pertinentes, à l'exception d'un seul retour négatif et sans proposition.



- Le site internet de la mairie:

Il est moyennement utilisé pour s'informer.

- Le panneau d'affichage lumineux :

Il est jugé très utile, mais difficile à consulter, principalement à cause de son emplacement.

- D'après vous :

les supports de communication les plus connus, les plus efficaces et les plus appréciés sont dans l'ordre :

1er: le bulletin Thurimag;

2e: l'application Panneau Pocket;

3e: le panneau d'affichage.

- D'une manière générale :

vous jugez satisfaisante la communication de la commune.

 Pour les contacts avec l'administration communale, vous privilégiez la visite en mairie.

- Le bulletin Thurimag:

Pour 90% des réponses reçues, Thurimag est lu, et par plusieurs personnes dans chaque famille. Il est globalement apprécié par les lecteurs, sur son format, les couleurs et la qualité. Les lecteurs plébiscitent la version papier plutôt que la version dématérialisée. Les informations sont jugées majoritairement compréhensibles. Vos intérêts se portent en priorité sur :

- 1 l'actualité et les événements ;
- 2 l'urbanisme et les travaux.

- L'application Panneau Pocket :

Bien que cette application soit gratuite, facile à utiliser et jugée interessante, seulement 64% l'ont téléchargée.

- Vos suggestions:

Parmi les remarques notées sur les retours, celles-ci sont les plus fréquentes:

- Communiquer sur les dates et les emplacements des battues organisées par les chasseurs (sur Panneau Pocket);
- Améliorer la communication des dates des réunions municipales ;
- Évoquer la sécurité dans la commune ;
- Améliorer l'emplacement du panneau lumineux.

Sur ce dernier point, nous nous interrogeons sur le bon emplacement de ce panneau. Historiquement, il a été placé près de l'ancienne épicerie afin de minimiser les coûts de raccordement. L'implanter sur le parking à l'entrée du village (école) aurait généré un surcoût d'environ 10 K€ (raccordement et installation).

Ça s'est passé à Saint Jean

La commémoration du 11 novembre

C'est avec le ciel bleu que la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée à St Jean avec la participation du Conseil Municipal des Jeunes et des enfants de l'Ecole des Etangs. La Marseillaise chantée par l'ensemble de l'assemblée est venue conclure cette cérémonie d'anniversaire de l'Armistice de 1918 qui rend hommage à tous les militaires morts pour la France.







Le CMJ à l'action

Le samedi 02 décembre 2023, le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) s'est réuni pour décorer l'école et les barrières attenantes. Dès 10 heures, les petites mains des enfants se sont affairés afin de rendre festive et colorée leur école.



Malgré le froid et la pluie, ils ont été présents et heureux de pouvoir créer la magie des fêtes de fin d'année.



Les décorations de Noël

Un grand MERCI aux Lutins qui ont fabriqué, peint, décoré le village. Grâce à eux, les yeux des petits et des grands se sont émerveillés devant Blanche Neige et les 7 nains, la magnifique cabane du Père Noël et de tous les embellissements environnants. Grâce à eux, les massifs se sont revêtus de leurs habits de fête. Grâce à eux, la Magie de Noël nous emporte dans un monde imaginaire et nous permet d'échapper, quelques instants, à ce monde anxiogène.

MERCI à eux et promis, ils se remettent au travail au plus vite pour vous faire à nouveau vibrer en 2024.







Le Noël de nos aînés



Fêtes au Restaurant "Le St Jean". Cette année, 43 convives se sont régalés dans une ambiance chaleureuse.

Ce samedi 16 décembre 2023, nos aînés étaient à l'honneur.

Le matin les membres de la Commission Action sociale ont distribué un colis gourmand au

domicile de chacun.

Le midi, c'était le traditionnel repas de



Le vin chaud du 8 décembre

Après avoir illuminé notre village le 4 décembre, décoré rues et sapin, les 4, 5 et 6, avec les bénévoles des équipes du fleurissement, de la décoration, les enfants de l'école et le Conseil Municipal des Jeunes, cette année encore, nous avons partagé un moment d'échange et de convivialité autour d'un vin chaud offert par le comité des fêtes. À cette occasion, il a été consommé 7 kg de châtaignes, 25 kg de frites, 5

litres de chocolat chaud et 35 litres de vin chaud, avec modération bien entendu.. À l'évidence, c'est avec plaisir que l'on se retrouve de plus en plus nombreux, donc : Rendez-vous au 8 décembre 2024!

Et d'ici là, Meilleurs voeux pour cette nouvelle année.





Fleurissement du village en hiver

Merci aux bénévoles qui ont de nouveau su embellir notre monument et nos massifs de pensées aux couleurs rayonnantes, couleurs qui éclairent les tristes jours gris de l'hiver.



Thurijeux

Le 26 novembre 2023, un tournoi de jeu vidéo a été organisé par « Thurijeux », à l'initiative de Yohan Pignoli. Un bel après-midi d'amusements. Les participants se sont inscrits sur la page Facebook thurijeux@gmail.com



L'histoire d'un arbre

En mémoire d'Alexis Manigot, un don des conscrits a permis la plantation d'un Ginkgo biloba sur la pelouse extérieure du cimetière.





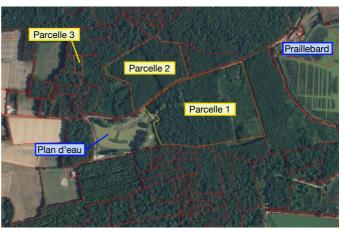
Spectacle à saint Jean

Un évènement CCDSV en partenariat avec le comité des fêtes de Saint-Jean-de-Thurigneux. Le spectacle "Désordre, un matin pas comme les autres.." s'est déroulé le 11 novembre à 15h à la salle des fêtes de Saint-Jean-de-Thurigneux. Spectacle qui a ravi le jeune public et leurs familles.

Nos forêts communales

La commune de Saint Jean de Thurigneux est propriétaire de plusieurs parcelles boisées (N° 1, 2 et 3 sur le plan ci-contre). La parcelle 1 se situe à droite du chemin entre le plan d'eau et Praillebard, la parcelle 2 sur la gauche de ce chemin.

Malheureusement, nous constatons que l'état de ces forêts évolue de plus en plus vers du taillis, dû aux coupes



à blanc réalisées lors des affouages pratiqués depuis de nombreuses années.

Notre projet est de modifier nos pratiques de l'exploitation et de l'entretien de la forêt communale afin de valoriser ce patrimoine forestier et d'en mener une gestion durable. C'est un projet qui ne donnera ses fruits qu'à long terme, au profit des générations futures. Notre projet s'appuie sur trois actions principales :

- Rapprochement avec l'ONF et application du régime forestier sur notre commune ;
- Modification de la pratique des affouages ;
- Replantation des zones de taillis.

Expliquons brièvement chacune de ces actions.

1) ONF et régime forestier

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités publiques propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle. Avec l'application du régime forestier, le propriétaire public bénéficie des services de gestion de l'Office National des Forêts qui établit le plan de gestion de la forêt et organise la mise en œuvre des programmes de coupes et travaux. Ces coupes et travaux permettent tout à la fois de renouveler les peuplements forestiers, d'approvisionner la filière bois et de conserver les services écosystémiques des espaces forestiers (biodiversité, accueil du public, protection). Par ailleurs, le régime forestier protège le patrimoine forestier contre les aliénations, les dégradations ou surexploitation. L'application du régime forestier constitue donc la garantie d'une conservation et d'une valorisation durable du patrimoine forestier public. Cela induit également un engagement pour le propriétaire : il devient responsable de la préservation de son patrimoine forestier et se doit d'assurer l'entretien des limites des parcelles, de réaliser les travaux prévus dans le plan d'aménagement et d'entretenir durablement les peuplements forestiers.

À ce jour, nous avons réalisé, avec un géomètre, les bornages des parcelles, en présence des propriétaires voisins.

2) Modification de la pratique des affouages

Un document « Règlement d'exploitation » a été préparé avec l'aide de l'ONF. Il récapitule toutes les règles et les contraintes pour les affouagistes. Il sera communiqué à toutes les personnes de la commune intéressées par un affouage. Le

prix d'un affouage devient forfaitaire, il ne sera plus déterminé en fonction du volume de bois coupé.

L'ONF a découpé les parcelles en zones, séparées par des cloisonnements, qui permettront l'accès aux zones.

Pour les premières années, les affouages seront réalisés par des coupes à blanc pour créer ces chemins d'accès et matérialiser ces cloisonnements.

3) Replantation des zones de taillis

Le projet de plantation concerne les zones exploitées en coupe rase ces dernières années. Les travaux consisteront en la reconstitution d'un peuplement de futaie de chênes et fruitiers typique du terroir Dombiste en assurant un rôle de production de bois d'œuvre de qualité, de préservation des habitats et paysages:

- Broyage du jeune taillis de bouleau
- et tremble n'ayant pas d'avenir tout en maintenant les repousses de chênes et d'éventuels fruitiers. Création d'un réseau de cloisonnements.
- Fourniture de plants de chênes sessiles, chênes pédonculés, cormiers et pommiers sauvages, espèces adaptées au changement climatique.

Deux zones sont identifiées pour la replantation :

- 1) 1.37 ha correspondant à la zone Nord Est la plus anciennement exploitée autour de l'ancienne décharge (vert clair sur le plan), pour la plantation d'environ 1860 arbres.
- 2) 2.46 ha correspondant à la zone Sud Est et Ouest (vert foncé sur le plan), pour la plantation d'environ 3340 arbres.

La zone rouge correspond à l'ancienne décharge.

Ces travaux pourront s'étaler sur plusieurs années. Financièrement, une partie des coûts sera subventionnée. Nous étudions aussi en parallèle, avec l'aide de l'ONF, la possibilité de trouver des financements complémentaires, notamment par l'intermédiaire de parrainage ou mécénat.







Appel à candidatures

POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES

SEMI-MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Haies et mares Créer, planter, restaurer















Le plan Climat (PCAET) de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée vise à s'adapter durablement au changement climatique. L'agriculture a été définie comme un levier pour favoriser la transition écologique.

Le semi-marathon de la biodiversité a pour objectif d'inciter les propriétaires possédant des parcelles sur l'une des 19 communes du territoire à planter des haies et à créer ou restaurer des mares.

Pourquoi?

Bénéfiques pour vos parcelles et l'environnement!

Les mares possèdent des fonctions régulatrices de l'eau (écrêtage des crues, stockage de l'eau, rétention...).

Brise-vent, les haies protègent les cultures et limitent les effets du gel et de la canicule.

Mares et haies réduisent le ruissellement et l'érosion des sols car elles contribuent à l'épuration des eaux provenant des parcelles agricoles.

De plus, elles constituent de véritables réservoirs biologiques.



Un projet pris en charge

Au-delà d'un soutien technique, les candidats retenus pourront bénéficier d'une aide financière à hauteur de 96% (par l'Agence de l'eau RMC, du Département de l'Ain et de la CCDSV) : A titre indicatif, le montant de participation estimé qui revient au propriétaire sera le suivant :

- ▶ 1,44[€] du mètre linéaire pour les haies (soit 144[€] pour 100 mètres de haie plantés.)
- ▶ 214[€] par mare

Comment candidater ?

Tous les propriétaires possédant des parcelles de Dombes Saône Vallée. peuvent télécharger et remplir le formulaire jusqu'au 31 janvier 2024 inclus sur www.ccdsv.fr





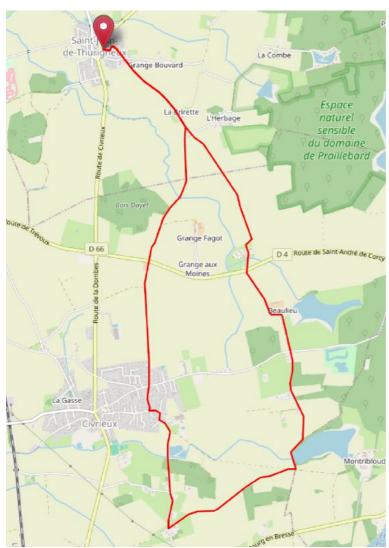




Randonnée autour de Saint Jean

Circuit n° 2: St Jean - Civrieux - St Jean 11,3 km

Pour entretenir sa santé, quoi de mieux qu'une petite randonnée ! Cet itinéraire ne présente aucune difficulté.



Depuis St Jean, prendre le chemin d'herbage, puis après la Brirette, tourner à droite. Vous passerez au pied de deux très vieux chênes.

Après 2,5 km, vous traversez la route D4 (Danger) et continuez tout droit jusqu'à Civrieux.

Vous passez devant le plan d'eau du Tilleul, et vous continuez tout droit, vous passez tout près du château d'eau, puis chemin d'Étang Dent, jusqu'au carrefour 4 chemins (lieu dit En Rosier), prenez alors à gauche et restez sur ce chemin pendant environ 1,5 km.

Vous passez à coté de l'étang du Grand Moulin.

Restez sur ce chemin, qui vous mènera à Beaulieu, puis Bussige, La Brirette et enfin retour à St Jean.

Dans les prochains bulletins Thuri'mag, nous vous proposerons des circuits de randonnée avec des distances plus longues, pour les plus courageux.

N'hésitez pas à nous retourner vos avis, vos souhaits ou vos suggestions.